

mais, pour faire partie de cette association, on exige que les médecins consacrent un certain temps à parfaire leur formation à tous les deux ans. Je pense que nous exigeons plus des membres de notre profession que dans les autres disciplines.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je voudrais examiner encore un autre aspect de la question, parce que je puis dire que le sénateur Hayden et moi avons discuté de cette affaire des dépenses car nous savions que nous ne pourrions pas être ici tous les deux. Je n'ai pas parlé avec lui de ce dont je vais vous parler maintenant. Même si je suis avocat, les bureaux d'avocats ne ferment pas quand certains associés se rendent à un congrès. Il en va de même pour les architectes et les comptables agréés. Mais quand un médecin va assister à un congrès, ses patients sont généralement un peu réticents s'il demande à un confrère de le remplacer quelle que soit sa spécialité. Cette réaction peut être significative. Je dis ceci pour que les honorables sénateurs puissent le lire dans le compte rendu en temps utile, particulièrement ceux qui ne sont pas ici en ce moment. Il se peut que nous voulions prendre en considération le fait que vous formez une catégorie à part. Je ne dis pas que c'est la conclusion à laquelle nous arriverions. Je vous signale seulement que certains peuvent être en faveur de cette façon de voir. De là à savoir si le Gouvernement l'accepte, c'est une autre affaire. Nous ne pouvons parler que de ce qui tombe sous notre juridiction et de ce que nous, nous disons.

M. Freamo: Je crois qu'il faut faire remarquer qu'il y a deux types de congrès. Il y a le type dont a parlé le docteur Dixon qui vise d'abord à l'éducation des médecins et l'autre, comme l'assemblée annuelle de l'A.M.C., où il est question de la profession et de ses relations avec la collectivité et avec la population du Canada. C'est ce dont a parlé le docteur Matthews quand il a énoncé tous les mémoires que nous avons soumis au gouvernement depuis quelques années pour l'amélioration de la santé publique et la prévention de diverses maladies.

Il y a en fait deux types de congrès et il est possible qu'on ne puisse les considérer de façon globale. Mais l'un et l'autre type sont importants pour la communauté et la population du Canada.

Le président suppléant: En fait, nos discussions ont porté à la fois sur l'éducation permanente et sur les frais de participation aux congrès mais je crois que nous avons assez examiné ces sujets. Y a-t-il d'autres questions?

Je pourrais signaler au sénateur Phillips (Rigaud) que le docteur Matthews accepte que la C.M.A. essaie de formuler pour ce comité des règles fondamentales pour juger des frais de participation aux congrès.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Et ils vont nous les faire parvenir en temps utile?

Le président suppléant: Nous les aurons en temps utile. C'est bien cela, docteur Matthews?

Le docteur Matthews: Oui, je me ferai un plaisir de voir à cela. Pouvez-vous me dire quand vous désiriez avoir ce document?

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je crois qu'il nous le faudrait, à toutes fins utiles, certainement avant la fin de mai.

Le docteur Matthews: Certainement.

M. Freamo: Monsieur le président, un mot encore. Nous avons parlé de deux choses différentes. Si nous laissons tomber la question des congrès un instant pour parler du problème de l'éducation permanente des médecins. L'honorable sénateur a demandé si la médecine était différente des autres disciplines professionnelles. Je dirais ceci seulement que dans le domaine de la médecine, il faut très souvent voir pour apprendre. Il ne suffit pas de lire une revue; il faut aller prendre part à une opération pour apprendre comment on procède. C'est pourquoi il est essentiel de se rendre sur place pour prendre un cours de deux, trois ou quatre semaines. Chacun lit ses revues et prend part aux activités de l'hôpital mais il faut vraiment aller ailleurs. Un médecin ne peut pas comme un avocat, rester dans son bureau et lire les comptes-rendus de jugement pour se tenir au courant.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je voulais qu'on fasse cette distinction parce qu'elle peut avoir une certaine portée.

Le président suppléant: D'autres questions? Sénateur Smith?

Le sénateur Smith: M. le Président, puis-je faire quelques remarques? Je me rappelle avoir lu le compte rendu des témoignages de l'Association dentaire canadienne devant ce comité et je pourrais dire que j'ai été associé à cette profession de beaucoup plus près il y a 15 ans et quand ils ont discuté de cette question, le compte rendu indique qu'ils étaient d'avis que la somme déductible pourrait être au maximum de \$5 000. ou \$6 000. J'ai cru que c'était un montant plutôt élevé d'après ce que je connaissais de cette profession. Je suis vraiment très intéressé par le fait que cette organisation suggère un maximum de \$2 000., somme que je trouve très modeste et qu'on trouvera, je pense, beaucoup plus acceptable et qui me semble être beaucoup plus raisonnable. A cause de ma connaissance de la profession médicale, je pense qu'il serait bon que quelque chose du genre paraisse dans le compte rendu. Cela m'a considérablement ennuyé que les dentistes déclarent qu'ils auraient besoin de \$5 000. à \$6 000. pour parfaire leur formation.

Le président suppléant: D'autres observations? D'autres questions? Voulez-vous ajouter quelque chose, messieurs?

Je vais donc vous remercier au nom du Comité, docteur Matthews et aussi vos collègues, d'être venus et de nous avoir présenté ce mémoire ainsi que de vous être soumis aussi obligeamment à nos questions.

La séance est levée.